

Droits d'auteur : et à la fin, ce sont les Gafa qui gagnent

ÉDITION Le mandat a été rejeté par le Parlement européen

- A charge pour les eurodéputés de proposer une nouvelle version de projet de directive.
- Une victoire pour les Gafa. Un solide revers pour les éditeurs.

Une claque pour les créateurs, les artistes et les éditeurs de presse. Une victoire au forceps pour les Gafa. Au terme d'une campagne de lobbying d'une rare intensité, le Parlement européen a finalement bel et bien rejeté le mandat de négociation concernant la proposition de directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Alors qu'un compromis avait été adopté en Commission des affaires juridiques, il a été balayé de justesse par 318 députés, sur les 627 présents dans l'hémicycle à Strasbourg. 278 ont voté pour et 31 se sont abstenus.

« Vos protestations ont fonctionné ! », s'est réjoui Julia Reda, l'unique eurodéputée du Parti Pirate qui a incarné la fronde menée tambour battant contre ce texte. « Les Gafa, qui volent les artistes, ne payent pas d'impôt, ont gagné une bataille. Quel angélisme de la part de ceux qui pensent défendre les consommateurs », a répondu pour sa part sur Twitter la socialiste française Pervenche Berès.

Ce vote signifie que le Parlement ne peut pas encore entamer des négociations sur cette réforme avec les Etats membres et la Commission. Ce qui augure, à nouveau, une longue période de joutes à couteaux tirés avant d'espérer remplacer la vieille directive « droits d'auteur » datant de 2001, une époque que les Gafa ne peuvent pas connaître.

1 Pourquoi était-ce important pour les artistes et les éditeurs ? Le projet de « droits d'auteur » avait pour ambition de baliser les relations entre les créateurs et les agrégateurs de contenus numériques comme Google News ou YouTube. Jusqu'à présent, rien n'empêche ces derniers de s'emparer d'un contenu soumis à un droit d'auteur, de le mettre en ligne illégalement et d'en faire une exploitation commerciale sans contrepartie à la source. Le projet de directive aurait permis de créer un cadre légal permettant aux créateurs de contenus de nouer des accords de rémunération avec ces plateformes (à l'instar de ce qui existe en radio, laquelle rémunère les artistes qu'elle diffuse via des sociétés de droits d'auteur sans pour autant que la radio ne devienne payante pour l'auditeur). Tel est l'objet de l'article 11 de la directive qui, techniquement, crée un « droit voisin » pour les éditeurs. Et de l'article 13 qui réclame que ces acteurs du Net passent des accords de licence avec les créateurs.

2 Pourquoi était-ce imbuvable pour les Gafa ? Parce qu'ils ont beaucoup à perdre dans l'aventure. A commencer par leur statut d'hébergeur qui leur permet de se soustraire aux responsabilités d'un diffuseur, soumis, lui, à ces contraintes de licence. Les géants de la Silicon Valley redoutaient surtout que la directive n'instaure ce qu'ils jugent être un « filtrage généralisé ». Ces filtres, automatiques, auraient été nécessaires pour bloquer des contenus n'ayant pas fait l'objet d'un accord de licence préalable.

3 Pourquoi le débat s'est-il crispé ? Les dispositions de la directive ont attisé les passions jusqu'à créer des fractures béantes au sein même des groupes politiques du Parlement. Les Gafa, relayés au fil du temps par une

part grandissante des eurodéputés (essentiellement dans les rangs des ultralibéraux, de la gauche extrême et des Verts, dont le Parti Pirate fait partie), brandissaient la menace d'une « censure généralisée du web », de la « fin de la liberté d'internet » ou d'une « taxe à l'hyperlien ». « Faux », se sont époumonés en chœur les éditeurs et les artistes, ne cessant de dénoncer les contre-vérités venues polluer le débat. Jusqu'à la dernière minute, tous ont tenté de balayer ces « fake news ». Comme le fait qu'il n'avait jamais été question d'interdire à qui que ce soit de poster un lien sur internet, de tuer Wikipédia ou de « taxer » les internautes. « Des mensonges ! », a répondu, en vain, le rapporteur du texte, l'Allemand Axel Voss (PPE), quelques secondes avant le vote. *Il n'y a aucune violation des droits des utilisateurs ici.* »

4 Pourquoi le vent a-t-il tourné pour les éditeurs ? L'eurodéputé français Marc Joulaud (PPE, centre droit) a dénoncé, juste après le vote, « une cam-

pagne de lobbying d'une violence sans précédent orchestrée par les Gafa. On a manipulé les citoyens en jouant sur leurs peurs, on a assimilé les députés à des conseillers militaires, on les a insultés et menacés de mort. Des méthodes abjectes et profondément cyniques ». Outre les Gafa eux-mêmes, près de 150 associations, parfois créées de toutes pièces pour la cause, se sont en effet mobilisées pour influencer le vote du Parlement. Certains eurodéputés affirment avoir été bombardés par près de 35.000 mails. « La campagne de désinformation orchestrée par les porte-voix des Gafa constitue un problème démocratique », soutenait, avant le vote, David El-Sayegh, le secrétaire général de la Sacem, la société française des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Google, Apple, Facebook, Microsoft et Amazon font du lobbying via des ONG bidon. Il est impossible d'avoir un débat à ciel ouvert avec l'un des responsables des Gafa, ils n'apparaissent jamais directement. »

5 La directive « droits d'auteurs » est-elle morte ? Non, elle est juste en sursis. Mais pour un bon bout de temps... « Je vais faire mon possible pour aider les eurodéputés à trouver un compromis autour des objectifs initiaux de la réforme : une rémunération juste des artistes, le soutien au secteur culturel, la protection du débat et de la création en ligne et l'innovation dans l'économie numérique », a promis

Andrus Ansip, vice-président de la Commission, chargé du marché numérique unique. Le mandat de négociation adopté en Commission ayant été rejeté en plénière, il appartient désormais aux 750 députés du Parlement de se mettre d'accord sur un nouveau compromis. Le projet de directive s'invitera donc à la prochaine plénière, la deuxième semaine de septembre. Chaque député aura alors la possibilité de déposer des amendements. Et ainsi de suite... Sans oublier l'échéance électorale de mai 2019. D'ici là, les éditeurs vivront sous l'ancien régime de la précédente directive. Quant aux autres, *business as usual*... ■

PHILIPPE LALOUX

LOBBY

Wikipédia brouille les cartes

Pour protester contre la réforme du droit d'auteur, Wikipédia a décidé de fermer son site en Espagne, en Italie et en Pologne. Tout en invitant ses utilisateurs à joindre les eurodéputés par téléphone. La directive européenne menace-t-elle l'encyclopédie collaborative ? Non, Wikipédia ne rentre pas dans le champ d'application, n'a cessé de rappeler la Commission. Ce qu'a d'ailleurs lui-même admis Jimmy Wales, son fondateur.

PH.LX